PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 2025-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-02 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors d'une séance tenue le 10 février 2025 à 19 h, le conseil a adopté le Règlement 2025-02 modifiant le règlement 2019-02 concernant la rémunération des élus municipaux. Un avis public concernant les modifications apportées a été publié le 10 janvier 2025.

Toute personne peut consulter le règlement sur le site Internet du Canton de Hatley ou au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley, ce 12 février 2025.

Gabriel Demers
Directeur général